

# Bulletin sur la transition du taux IBOR

BULLETTIN TRIMESTRIEL | MARS 2023

L'objectif de ce bulletin est de faire part des plus récentes mises à jour et des derniers développements sectoriels concernant la transition des taux interbancaires offerts (taux TIO) vers les taux de référence de rechange. Dans ce numéro, vous trouverez un sommaire des faits saillants relatifs aux territoires de la communauté mondiale de réglementation, des groupes de travail du secteur et des diverses sources de nouvelles du secteur.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la transition du taux IBOR et du taux CDOR, visitez le [site Web de BMO sur la transition du TIO](#).

## CANADA

- Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) [ont publié](#) l'Avis 25-309 destiné au personnel, Enjeux liés à l'abandon du taux CDOR et à l'abandon attendu des acceptations bancaires.
- Le Forum canadien des titres à revenu fixe [a publié](#) un livre blanc sur les conséquences de l'abandon du CDOR sur le marché des acceptations bancaires.
- Le Groupe de travail sur le TARCOT et TMX [ont lancé](#) une série de webémissions sur le passage du taux CDOR au taux CORRA et dans lesquelles plusieurs experts donnent leur point de vue. La [série de webémissions](#) se trouve sur le site Web de TMX.
- Le document sur les [principaux jalons liés au taux CDOR et la feuille de route de la transition](#) a été mis à jour en février et comprend de plus amples renseignements sur le taux CORRA à terme.

## UNITED STATES

- LCH [a publié](#) un aide-mémoire sur la conversion des transactions au taux LIBOR en dollars américains qui présente des plans pour convertir des swaps compensés à deux occasions, soit en avril et en mai 2023.
- CME Group [prévoit](#) convertir des opérations à terme et sur options en eurodollars en contrats équivalents au taux SOFR le 14 avril 2023, en réponse aux commentaires des participants sur le marché.
- La Depository Trust & Clearing Corporation (DTCC) [a annoncé](#) le lancement d'un outil de communication des indices de remplacement du taux de référence LIBOR pour appuyer la transition du taux IBOR au taux SOFR en ce qui a trait aux titres. Il sera possible d'accéder à cet outil au moyen du système d'avis juridique (LENS) de la DTCC.
- ICE Benchmark Administration [devrait](#) publier les paramètres du taux de swap ICE ajusté aux écarts concernant le taux SOFR en dollars américains comme référence à compter du 3 juillet 2023.
- La Federal Housing Administration (FHA) [a publié](#) une règle définitive selon laquelle le taux SOFR est l'index approuvé pour les nouveaux prêts hypothécaires à taux de change à terme variable.
- La Commodity Futures Trading Commission (CFTC) [élargit](#) la portée de son avis sans préjudice n° 22-21 destiné au personnel concernant l'investissement de fonds de clients, par des commissionnaires en contrats à terme, dans des titres pour lesquels le taux SOFR sert de référence.
- Refinitiv [commence](#) à publier de nouvelles versions des mesures de repli en espèces du TIO en dollars américains qui correspondent aux tout récents taux de référence sélectionnés par la Réserve fédérale américaine.
- La Loan Syndications and Trading Association (LSTA) [a publié](#) un conseil à l'intention des participants sur le marché, intitulé *Best Practice for LIBOR Remediation Amendments*, qui traite des points importants dans les correctifs à apporter aux anciens prêts syndiqués.
- L'Alternative Reference Rate Committee (ARRC) [a publié](#) une déclaration et un [document](#) visant à présenter des recommandations qui s'appliquent à des dispositions contractuelles de reprise particulières.

## INTERNATIONAL

- L'European Securities and Markets Authority (ESMA) [a rendu public](#) son rapport final, qui propose que les obligations en matière de négociation de produits dérivés introduisent certaines catégories de swaps indicés à un jour au taux à court terme en euros pour accompagner la transition du taux de référence.

**POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR CES SUJETS OU POUR FIGURER SUR LA LISTE DE DIFFUSION TRIMESTRIELLE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE TRANSITION DU TAUX IBOR À L'ADRESSE [IBOR.TRANSITIONOFFICE@BMO.COM](mailto:IBOR.TRANSITIONOFFICE@BMO.COM).**